



[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
1000

BRUXELLES

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

29.347/II/PF  
[REDACTED]

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 19 mars 1998, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée parce que des mentions unilingues néerlandaises figuraient sur l'en-tête d'une enveloppe adressée par l'Ambassade de Belgique à Rabat, à l'attention d'un habitant francophone demeurant à Charleroi.

\*  
\*   \*  
\*

Des renseignements vous ont été demandés par lettre du 6 janvier 1998.

En date du 27 janvier 1998, vous m'avez fait savoir ce qui suit:

*«(...) Je ne puis, bien entendu, justifier une telle erreur même si, vraisemblablement, elle s'explique par une manipulation matérielle abusive lors de la mise sous enveloppe des quelques trois mille lettres que cette représentation diplomatique envoie annuellement. Aussi, je n'ai pas manqué de lui en faire part en la priant de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de prévenir ce type d'erreur (...).»*

Selon la jurisprudence constante de la C.P.C.L., l'enveloppe fait partie intégrale de la correspondance, et l'en-tête et les autres mentions figurant sur cette enveloppe doivent être rédigés dans la même langue que celle de la correspondance (cfr. avis 1.050 du 23 septembre 1965).

Conformément à l'article 47, §3, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par l'arrêté royal du 18 juillet 1966 (L.L.C.), les services établis à l'étranger correspondent avec les particuliers belges dans la langue dont ceux-ci ont fait usage.

Dans le cas présent, l'enveloppe jointe à la plainte, portant la mention "Ambassade van België", n'apporte aucune preuve quant à l'appartenance linguistique du destinataire de la lettre qu'elle contenait. Faute de preuves suffisantes, la C.P.C.L. émet l'avis que la plainte est recevable, mais non fondée.

Copie de la présente sera adressée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

**Le Président,**

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.